



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fivavane Tantaraizana Fandroasana

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ARRETE N° 20.447 /2019

**modifiant et complétant l'Arrêté n° 17.699/2019 du 23 août 2019
fixant la liste des candidats au concours pour le recrutement
de QUARANTE (40) Inspecteurs d'Etat**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi organique n° 2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances ;

Vu la Loi n° 2003-011 du 03 septembre 2003 portant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 2016-020 du 22 août 2016 sur la lutte contre la corruption ;

Vu l'Ordonnance n° 92-005-HAE du 7 juillet 1992 portant Statut Spécial du corps des Inspecteurs d'Etat ;

Vu le Décret n° 97-1219 du 16 octobre 1997 instituant une Inspection Générale d'Etat ;

Vu le Décret n° 97-1220 du 16 octobre 1997 organisant l'Inspection Générale de l'Etat et fixant les règles de son fonctionnement ;

Vu le Décret n° 2004-730 du 27 juillet 2004 fixant les modalités de recrutement et de nomination des fonctionnaires et les textes subséquents ;

Vu le Décret n° 2005-500 du 19 juillet 2005 régissant les principes généraux relatifs à l'organisation des concours administratifs, modifiées et complétées pour certaines dispositions par le Décret n° 2011-447 du 09 août 2011 ;

Vu le Décret n° 2013-722 du 18 septembre 2013 fixant la hiérarchie et l'échelonnement indiciaire du corps des Inspecteurs d'Etat ;

Vu le Décret n° 2014-1720 du 10 novembre 2014 fixant les modalités et le programme du concours de recrutement d'Inspecteurs d'Etat, notamment en son article 5 ;

Vu le Décret n° 2019-027 du 24 janvier 2019 portant organisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n° 2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2019-1410 du 24 juillet 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n° 10.515/2019 du 23 mai 2019 modifié et complété par l'Arrêté n° 12.931/2019 du 24 juin 2019 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de quarante (40) Inspecteurs d'Etat,

Vu le Procès-verbal de la Commission de recevabilité des dossiers de candidatures au recrutement de quarante (40) Inspecteurs d'Etat en date du 04 septembre 2019,

ARRETE :

Article premier.- Les dispositions des articles 1 et 2 de l'Arrêté n°17.699/2019 du 23 août 2019 fixant la liste des candidats au concours pour le recrutement de QUARANTE (40) Inspecteurs d'Etat sont modifiées et complétées comme suit :

- 1- Est annulée la candidature de Monsieur ANDRIAMAHATOLY Daudet Karany, sous n°5 de la liste mère, mode concours « accès professionnel ».
- 2- Les candidates dont les noms suivent sont retenues à concourir :

N°	NOMS et PRENOMS	MODE CONCOURS
382	RABE Saholinjanahary Eugénie	AP
383	RAHARISOA Veromanitra Jeannine Marie Solange	AP

(Le reste sans changement)

- 3- Au lieu de :

La liste des candidats au concours de recrutement d'Inspecteurs d'Etat, qui se tiendra du mardi 24 septembre au vendredi 27 septembre 2019, est arrêtée au nombre de **TROIS CENT QUATRE VINGT ET UN (381) candidats**.

Lire :

La liste des candidats au concours de recrutement de Quarante (40) Inspecteurs d'Etat, qui se tiendra du mardi 24 septembre au vendredi 27 septembre 2019, est arrêtée au nombre de **TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX (382) candidats**

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel de la République et communiqué partout où besoin sera.

Antananarivo, le 17 septembre 2019

Signé :

Andry RAJOELINA

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana - Fandrosoana

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'INSPECTION GÉNÉRALE D'ÉTAT

N° 125 -PRM/SGP/DGIGE/DG

« POUR AMPLIATION CONFORME »

Antananarivo, le 17 septembre 2019

Le Directeur Général
de l'Inspection Générale d'Etat



RAKOTONOMENJANAHARY
Andriamanampisoa Désiré
Inspecteur Général d'Etat